



28 d, Rue de la Rotonde -25000 Besançon

contact : 03 81 50 60 07

www.chaprais.fr

Monsieur le Maire
VILLE DE BESANCON
2, Rue Mégevand
25034 BESANCON Cedex

Besançon le 26 février 2010

SERVICE URBANISME

Permis de construire n° 025056 05 B0241

Monsieur le Maire,

Nous souhaiterions avoir de votre part quelques éclaircissements quant au permis de construire ci-dessus.

En effet, le 13 juillet 2006 un permis de construire a été délivré à la Société " PIERRE ET VIE " 12 Rue Gambetta à Besançon pour la construction d'un immeuble de 14m50, 14 logements sur un terrain sis 24 Rue de la Rotonde.

Depuis la démolition des garages sur ce terrain, (en juin 2008) l'affichage du permis sur le site avait disparu.

Et maintenant, 3 semaines après le début des travaux de terrassement, un nouveau panneau a été apposé, le 22 février 2010, avec les indications suivantes :

N° du permis : 025056 05 B0241

Bénéficiaire : SCI VIA ROTONDA

Permis délivré le : 16 décembre 2009

Nombre de logements : 14

Hauteur : 14m50.

Nous sommes étonnés car en consultant le tableau d'affichage en mairie, nous constatons que ce nouveau permis a été affiché pendant la période du 21/12/09 au 21/02/10.

Le 19 janvier 2010, nous vous avons adressé un courrier recommandé + A.R pour lequel, à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse.

Nous vous signalons à nouveau que si le permis indique 14 logements, le promoteur continue dans sa publicité à en commercialiser 18.

Par ailleurs, un nouveau relevé de géomètre (Cabinet Paul FAIVRE D.P.L.G) a été effectué et

les conclusions rendues le 17 juin 2009 pour définir les limites exactes par rapport aux propriétés voisines. A notre connaissance le permis de construire ne tient pas compte pas ces nouvelles mesures.

.../...

.../...

En résumé, comment pensez-vous traiter ces trois points litigieux.

- Absence d'affichage,
- Nouveau permis
- Limites de propriété non concordantes.

De nouveaux plans ont-ils été élaborés ? Si oui, nous vous remercions de nous en adresser une copie.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Cl Goudot